

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE DE MEYMAC
Nombre de conseillers en exercice : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois,
Le deux octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents :

Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Joël BEZANGER, Catherine BEAUVY-VIEILLE MARINGE, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Violette JANET-WIOLAND, Christian LEFRANCOIS, Lionel ROUSSET, Alain VERMOREL, Corinne BRINDEL, Sandra CHARRIERE

Procurations : Jean-Pierre SAUGERAS à Philippe BRUGERE, Mélanie FLAMENT à Joël BEZANGER, Catherine NIRELLI à Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Charlotte BOURG à Marie-Hélène CHAUQUET, Thierry BAILLARD à Sandra CHARRIERE.

Date de la convocation : 25 septembre 2023

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

DELIBERATION N° 2023-04-10 C- EFFACEMENT D'UNE CREANCE ETEINTE

Philippe BRUGERE indique que la société EURL MARBRERIE SALAGNAC COUDERT était redevable de 750€ envers le budget principal de la Commune. Le Tribunal de Commerce de Brive a prononcé une liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. De cette société. L'effacement de ces créances ne devant pas être traité comme non-valeur, il est proposé un effacement de créance éteinte.

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITE,**

ACCEPTE l'effacement de la créance éteinte des trois titres établis en 2017 pour un montant global de restes à recouvrer de 750,00€

Meymac, le 02 Octobre 2023

La Secrétaire de séance,



Marie-Hélène CHAUQUET

Le Maire,



Philippe BRUGÈRE



Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20231004-2023-04-10-C-DE
Date de télétransmission : 04/10/2023
Date de réception préfecture : 04/10/2023